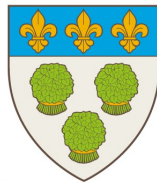




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi treize décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 32

M. Thierry CANIVET, Madame Catherine GIBERT, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Jeanne DUCLOUX, Monsieur Yann FRANCOISE, M. Philippe GUIRAUDON, M. Hervé HERRY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Jean-Marie MBELO, M. Luc VOCANSON, M. Steve DUMONT, Mme Sylvie MALIER, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Mme Agnès BRENIER , M. Valentin LAMBERT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Aurélie BLANCHARD à M. Sébastien LECORNU
M. Philippe CLERY-MELIN à Monsieur Johan AUVRAY
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
Mme Nathalie ROGER à M. François OUZILLEAU
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Brigitte LIDÔME à M. Steve DUMONT
M. Henri-Florent COTTE à Mme Agnès BRENIER

Absents :

Mme Mariemke de ZUTTERE
Mme Marie-Laure HAMMOND
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. FRANCOISE

N° 158/2019

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Marché 2019/039/2 : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire du Moussel

Commune de VERNON

La commune de Vernon, soucieuse du confort des enfants et des conditions d'exercice des équipes enseignantes, porte un grand intérêt à la qualité des bâtiments scolaires mis à disposition.

Ainsi depuis 2014, l'école Pierre Bonnard a été rénovée dans le cadre d'un renforcement de la performance énergétique des bâtiments, la mise aux normes de l'école du centre est en cours, et bien d'autres travaux d'améliorations ont été déployés (dédoublage de classes, mise en sécurité, numérisation...).

Dans la continuité de ces opérations de réhabilitation et compte tenu de sa configuration, le groupe scolaire du Moussel va bénéficier d'une importante opération de réhabilitation, confortée par une forte demande de l'équipe enseignante et la nécessité de rénover les bâtiments existants.

Au vu de l'importance de l'opération arrêtée à la somme de 2 725 000 € HT, et de l'évaluation du montant du marché de maîtrise d'œuvre, la collectivité à la possibilité de recourir à la procédure de concours (niveau esquisse) conformément aux conditions prévues par le Code de la Commande publique avec remise de prestation donnant lieu à versement d'une prime.



En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en place d'une procédure de désignation du maître d'œuvre par concours avec remise de prestation,
- De décider du versement à chaque personnalité du monde professionnel du jury de concours, d'une vacation 500 € HT par demi-journée.
- De décider le versement d'une indemnité de 20 000 € HT aux candidats qui auront remis une prestation niveau Esquisse conformément au règlement du concours et qui ne seront pas retenus (le nombre de candidats invités à remettre une offre sera limité à 3),

La composition du Jury de concours est proposée comme suit :

- Au titre de la maîtrise d'ouvrage avec voix délibérative :
 - ✓ Monsieur François OUZILLEAU, Maire de la ville de Vernon, Président du jury
 - ✓ Les membres élus de la CAO :
 - Monsieur Thierry CANIVET, membre titulaire de la CAO
 - Monsieur Jérôme GRENIER, membre titulaire de la CAO
 - Monsieur Philippe GUIRAUDON, membre titulaire de la CAO
 - Monsieur Luc VOCANSON, membre titulaire de la CAO
 - Monsieur Brigitte LIDOME, membre titulaire de la CAO
 - Nicole BALMARY, membre suppléant de la CAO
 - Sébastien LECORNU, membre suppléant de la CAO
 - Dominique MORIN, membre suppléant de la CAO
 - Steve DUMONT, membre suppléant de la CAO
- Au titre des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée :
 - ✓ 1 architecte désigné par l'Ordre Régional des Architectes

- ✓ 2 représentants d'un bureau d'études techniques représentant les compétences en énergie, structures et génie climatique.

Ces membres du jury seront désignés nominativement par monsieur le Maire par arrêté ultérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-4°,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-6 du Code de la commande publique,

Considérant l'exposé de la nécessité de passer un concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Groupe Scolaire du Moussel à Vernon ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la mise en place d'une procédure de désignation du maître d'œuvre par concours avec remise de prestation pour la réhabilitation du groupe scolaire du Moussel de la Ville de Vernon,
- APPROUVE la composition du jury de concours telle que définie ci-dessous :
 - Au titre de la maîtrise d'ouvrage avec voix délibérative :
 - ✓ Monsieur François OUZILLEAU, Maire de la ville de Vernon, Président du jury
 - ✓ Les membres élus de la CAO :
 - Monsieur Thierry CANIVET, membre titulaire de la CAO
 - Monsieur Jérôme GRENIER, membre titulaire de la CAO
 - Monsieur Philippe GUIRAUDON, membre titulaire de la CAO
 - Monsieur Luc VOCANSON, membre titulaire de la CAO
 - Monsieur Brigitte LIDOME, membre titulaire de la CAO
 - Nicole BALMARY, membre suppléant de la CAO
 - Sébastien LECORNU, membre suppléant de la CAO
 - Dominique MORIN, membre suppléant de la CAO
 - Steve DUMONT, membre suppléant de la CAO
 - Au titre des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée :
 - ✓ 1 architecte désigné par l'Ordre Régional des Architectes
 - ✓ 2 représentants d'un bureau d'études techniques représentant les compétences en énergie, structures et génie climatique.

Ces membres du jury seront désignés nominativement par monsieur le Maire par arrêté ultérieur.

- DECIDE le versement à chaque personnalité du monde professionnel du jury de concours d'une vacation de 500 € HT par demi-journée,

- DECIDE le versement d'une indemnité de 20 000 € HT maximum aux candidats qui auront remis une prestation conforme au règlement du concours (le nombre de candidats invités à remettre une offre sera limité à 3),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché n°2019/0039/2 « Maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du Groupe Scolaire du Moussel de la ville de Vernon» avec l'entreprise retenue à l'issue de la procédure.

Education

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Ne prend pas part au vote : M. NGUYEN THANH, Mme SEGURA, M. SINO;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).